

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DELIBERATION N° 19-117**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 19 heures,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : AVENANT N°3 MARCHÉ**  
**« ELABORATION DU PLUI-H CŒUR**  
**DE CHARTREUSE »**

**Date de la convocation :** 11 juillet 2019

<p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 19</i> <i>Votants : 29</i></p> <p><b><u>Résultat du vote :</u></b></p> <p><i>Pour : 28</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstention : 1</i></p>	<p><b><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></b></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, (Miribel les Echelles) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Louis MONIN, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Céline BOURSIER, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73)</p> <p><b><u>Pouvoirs :</u></b></p> <p>Nathalie HENNER à Cédric MOREL ; Stéphane GUSMEROLI à Jean Paul PETIT ; Gérard DAL'LIN à Martine MACHON ; Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB ; Myriam CATTANEO à Cédric VIAL ; Christiane MOLLARET à Jean Louis MONIN ; Jean Claude SARTER à Céline BOURSIER ; Bruno GUIOL à Gilles PERIER MUZET ; Jean Pierre ZURDO à Denis SEJOURNE ; Nicole VERARD à Elisabeth SAUVAGEON</p>
--	---

**CONSIDÉRANT** le choix du conseil communautaire du 03 décembre 2015, d'attribuer le marché d'élaboration du PLUI H Cœur de Chartreuse au groupement de bureau d'étude piloté par le cabinet EPODE, pour un montant de 323 370 € TTC.

**CONSIDÉRANT** l'avenant n°1 au marché d'élaboration du PLUI H Cœur de Chartreuse, portant sur une nouvelle répartition des honoraires entre les co-traitants EPODE et BLEZAT consulting, mais ne modifiant par le montant du marché initial.

**CONSIDÉRANT** que ce Marché d'étude passé pour l'élaboration du PLUI avec le Groupement piloté par la société EPODE prévoyait la réalisation de 3 Orientations d'Aménagement et de Programmation Thématiques (Déplacements, Commerce et Habitat) et d'une vingtaine d'Orientations d'Aménagements et de Programmation sectorielles (toutes thématiques confondues).

**CONSIDÉRANT**, le choix du conseil communautaire du 17 mai 2018 (délibération n°18-047), d'attribuer, aux termes d'un appel d'offre, cette mission d'études complémentaires (marché à bon de commande), à un groupement piloté par la société PLANED pour un montant de 170 640 € TTC.

**CONSIDÉRANT**, l'avenant n° 2 au marché d'élaboration au marché d'élaboration du PLUI H Cœur de Chartreuse, visant à permettre la justification des choix d'aménagement suite aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (habitat), dossiers de création d'Unités Touristiques nouvelles, et études complémentaires supplémentaire, pour un montant TTC de 15 015 €, soit 4.6 % du montant du marché initial, portant ainsi le montant total du marché à 338 385 € TTC.

**CONSIDÉRANT** qu'au regard des remarques formulées sur le projet, le temps homme nécessaire aux corrections est supérieur de 3 jour hommes au temps estimé dans le cadre du marché initial, il est proposé de conclure un avenant n°3 avec le Groupement piloté par la société EPODE, pour un montant de 975 € TTC soit 0.25 % du montant initial (4.85 % avec le montant du précédent avenant), portant ainsi le montant du marché à 339 360 € TTC.

**CONSIDÉRANT** que cet écart n'est pas de nature à remettre en question l'économie générale du marché.

Envoyé en préfecture le 25/07/2019

Reçu en préfecture le 25/07/2019

Affiché le 25/07/2019

ID : 038-200040111-20190725-19\_117-DE

**SLOW**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ.  
28 POUR – 1 ABS (C. VIAL)**

- **VALIDE** l'avenant n°3 du marché d'élaboration du PLUI H valant SCOT de Cœur de Chartreuse avec la Société EPODE, pour un montant de 339 360 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant et faire procéder au mandatement de ladite somme.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 25 juillet 2019,

Le Président,  
Denis SEJOURNE.

